



## **Mémoire relié à l'implantation d'une nouvelle usine de production d'engrais azoté sous forme d'urée dans le Parc industriel et portuaire de Bécancour.**

---

Position du Centre local de développement (CLD) de la MRC de Bécancour conjointement avec la Municipalité régionale de comté (MRC) de Bécancour

Déposé au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

Septembre 2013

# Table des matières

3	Mise en contexte
5	Portrait global du territoire
7	Rôle du Parc industriel et portuaire de Bécancour dans la MRC de Bécancour
10	Impacts économiques
11	Impacts économiques chez les fournisseurs, la sous-traitance, les partenaires et les agriculteurs
12	Autres impacts
13	Impacts sociaux
14	Recommandation
15	Bibliographie

## MISE EN CONTEXTE

---

### **MRC de Bécancour**

La MRC de Bécancour a été créée en novembre 1981 suite à la consultation des élus et de la population du territoire, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Elle comprend 12 municipalités et la communauté abénaquise de Wôlinak regroupant plus de 20 000 citoyens. La Ville de Bécancour compte 12 438 habitants sur un territoire de 434 km<sup>2</sup>. Les 11 autres municipalités se répartissent la population qui varie de 350 à 1200 habitants pour chacune d'elles. La MRC occupe une superficie totale de 1 133 km<sup>2</sup>.

Les exploitations agricoles et forestières occupent une place prépondérante tant dans l'économie que dans le paysage de la MRC de Bécancour. En effet, la zone agricole constitue 95 % du territoire. Au plan économique, la MRC se caractérise par l'importance de ses parcs industriels. On y recense en effet trois parcs industriels principaux, dont un parc d'envergure, le Parc industriel et portuaire de Bécancour.

En 1983, la MRC de Bécancour fut l'une des premières MRC à compléter son schéma d'aménagement, important outil régional d'intervention. Ce dernier a servi de modèle de base pour plusieurs municipalités, et ce, au niveau de la province.

Début 2008, le MAMROT et le MAPAQ ont signifié leur intérêt à ce que la MRC de Bécancour fasse l'objet d'une expérience pilote en regard d'une planification du territoire (plan de développement de la zone agricole) visant à trouver des mécanismes qui permettront un aménagement rationnel du territoire rural en tenant compte des impératifs, de l'agriculture et des autres usages pour maintenir la qualité de vie des citoyens et dynamiser les municipalités.

### **Centre local de développement (CLD) de la MRC de Bécancour**

Le CLD de la MRC de Bécancour est une corporation à but non lucratif mandatée par la MRC de Bécancour et le gouvernement du Québec afin d'assurer le développement local, le soutien à l'entrepreneuriat, la promotion et l'animation du milieu sur le territoire des municipalités de Bécancour, Deschaillons-sur-Saint-Laurent, Fortierville, Lemieux, Manseau, Parisville, Sainte-Cécile-de-Lévrard, Sainte-Françoise, Sainte-Marie-de-Blandford, Sainte-Sophie-de-Lévrard, Saint-Pierre-les-Becquets, Saint-Sylvère et Wôlinak (une communauté autochtone). Le CLD est gouverné par un conseil d'administration de 13 personnes composé d'élus municipaux, de représentants socio-économiques et de différentes personnes ressources.

Les services du CLD sont dispensés par une équipe de professionnels multidisciplinaires qui accompagnent les promoteurs dans leurs projets d'affaires et qui leur facilite l'accès à un réseau de contacts élargi.

Que ce soit en phase de démarrage, d'expansion, de relocalisation ou encore pour procéder à des projets d'acquisition, de modernisation, d'amélioration de la productivité, de développement de marché, d'exportation ou tout autre type de projets, les professionnels du CLD offrent un soutien technique de pointe gratuit et adapté à leurs besoins.

Acteur économique central du milieu, le CLD constitue la porte d'entrée locale donnant accès à l'ensemble des programmes et services gouvernementaux et paragouvernementaux offerts aux promoteurs et aux entreprises de la MRC de Bécancour. En plus de l'expertise des membres de l'équipe, le CLD offre également une série d'outils financiers adaptés à la réalité des entrepreneurs locaux par l'entremise de ses programmes et en partenariat avec d'autres organismes.

### **Mise en situation**

Le CLD et la MRC de Bécancour se réjouissent qu'IFFCO Canada ait choisi d'implanter une nouvelle usine de production d'engrais azoté sous forme d'urée dans le Parc industriel et portuaire de Bécancour, et ce, suite à une analyse d'une quarantaine de sites possibles en Amérique du Nord. La venue de cette industrie est un apport économique important pour la région de la MRC de Bécancour et ses environs. Avec la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-II, des conséquences économiques significatives se sont fait ressentir dans les secteurs du Centre-du-Québec et de la Mauricie. Les deux régions ont grandement besoin de cette usine pour atténuer les répercussions économiques, l'exode des jeunes et des travailleurs de qualité et d'assurer un avenir prospère.

Comme organisations spécialisées et responsables du développement économique local ainsi que de l'aménagement du territoire de la MRC de Bécancour, la position mise de l'avant dans ce document sera évidemment en lien avec les aspects de l'implantation d'une nouvelle usine de production d'engrais azoté sous forme d'urée qui sont directement liés aux notions de développement économique. Pour la région, l'implantation d'une usine de production d'engrais azoté sous forme d'urée est un enjeu crucial et directement associé avec l'attractivité et la compétitivité de la région dans le secteur agricole.

Le CLD et la MRC de Bécancour recommandent qu'il y ait l'implantation d'une nouvelle usine de production d'engrais azoté sous forme d'urée accompagné d'une stratégie qui tient compte des préoccupations et des attentes exprimées par la communauté. Nous rappelons à quel point il est important de dynamiser l'économie régionale tout en développant une nouvelle expertise pour le Québec dans un marché en croissance.

## PORTRAIT DE LA RÉGION

---

Situé dans la province naturelle des basses-terres du Saint-Laurent, le territoire de la MRC de Bécancour présente un relief généralement plat et bas, notamment par rapport au paysage de collines et de plateaux des premières hauteurs appalachiennes qui le borde au sud et des contreforts des Laurentides au nord. Cette région est nettement moins urbanisée et sans véritable pôle urbain que ne le sont les MRC voisines. Le territoire compose avec une structure industrielle peu diversifiée dont le niveau de développement économique est plus bas au nord de l'autoroute 20. Toutefois, la MRC occupe une position stratégique dans le sud du Québec, permettant de rejoindre rapidement les grands centres urbains du Québec, ainsi que la frontière américaine. En effet, elle est située à environ une heure de Montréal et de Québec.

De plus, on y recense trois parcs industriels principaux dont un parc d'envergure, le Parc industriel et portuaire de Bécancour. Plus précisément on compte quatre zones industrielles implantées dans la Ville de Bécancour :

- dans le secteur Saint-Grégoire, au pied du pont Laviolette, à l'intersection nord-ouest des autoroutes 30 et 55 (Parc industriel et commercial 30-55);
- dans le secteur Bécancour, entre l'autoroute 30 et le fleuve Saint-Laurent. Cette zone est administrée par la Société du Parc industriel et portuaire de Bécancour;
- dans le secteur Gentilly, entre le boulevard Bécancour (la nationale 132) et le fleuve Saint-Laurent. Cette zone était dédiée, jadis, à l'ancienne usine d'eau lourde Laprade (Parc environnemental La Prade);
- dans le secteur Sainte-Gertrude, de part et d'autre de la rue des Châtaigniers.

D'autres municipalités proposent aussi des terrains à vocation industrielle.

### **L'agriculture, l'urbanisation et l'industriel**

Le territoire de la MRC de Bécancour présente, nonobstant le Parc industriel et portuaire de Bécancour, un visage essentiellement agricole. D'autres éléments s'insèrent toutefois dans cette trame agricole, notamment les secteurs à vocation forestière, industrielle, récréative, de conservation et de villégiature. La MRC de Bécancour est située dans la troisième région administrative la plus productive d'un point de vue agricole au Québec. L'agriculture occupe une place fondamentale dans le paysage de la MRC de Bécancour. La zone agricole, protégée par la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, constitue 95 % du territoire de la MRC avec une superficie de 645 908 hectares. De ce chiffre, 42 % de la zone est cultivée. Dans les parties ouest et nord, les espaces cultivés dominent avec des boisés de plus ou moins grande superficie, tandis que vers le sud-est, l'agriculture est toujours présente mais plus morcelée par le milieu boisé.

De façon générale, il est observé que les espaces cultivés se situent sur les sols à meilleur potentiel. L'occupation agricole du territoire se répartit en quatre grands modes : les cultures, les jachères, les pâturages et boisés ainsi que les milieux humides. En terme d'élevage, deux grands types sont présents sur le territoire de la MRC de Bécancour, soit l'élevage traditionnel (laitier, bovin de boucherie, porc, ovin et avicole) et l'élevage de créneau (chevaux, chèvres, lapins, sangliers, visons, etc.). Les productions végétales, quant à elles, se traduisent en trois groupes : les cultures fourragères (luzerne, trèfle), les grandes cultures (blé, avoine, orge, etc.) et les productions horticoles (légumes, fruits, petits fruits et produits de serre).

Deux principaux constats ressortent des différents documents de planification de la MRC de Bécancour. Dans un premier temps, l'agriculture génère des retombées économiques majeures sur le territoire de la MRC. On compte près de 460 entreprises agricoles (selon les statistiques de 2006) soit 13,4 % des entreprises de la région Centre-du-Québec. En second lieu, l'activité économique du secteur agricole demeure donc un enjeu décisif pour la MRC de Bécancour, particulièrement pour les petites municipalités rurales en déclin, où il représente souvent la principale industrie dont Saint-Sylvere, Sainte-Cécile-de-Lévrard, Lemieux, Fortierville, Sainte-Françoise, Parisville et Sainte-Sophie-de-Lévrard.

Le zonage agricole, institué en 1978, a bouleversé la gestion de l'urbanisation dans les milieux ruraux. À cet effet, la MRC de Bécancour a établi une hiérarchisation de ses périmètres d'urbanisation. Les noyaux villageois sont des entités où se concentre la majeure partie des fonctions résidentielle, commerciale et institutionnelle. Les périmètres secondaires sont définis comme étant des secteurs déstructurés pouvant accueillir de nouvelles résidences. Les îlots de villégiature sont des ensembles où se retrouvent plusieurs résidences secondaires. Finalement, l'urbanisation diffuse est caractérisée par la présence de résidences secondaires en faible densité, implantées en zone agricole. Sur le territoire de la MRC, 877 logements ont été construits au cours de la période de 1987 à 1999. Depuis 2000, l'évolution de la construction résidentielle s'est poursuivie selon la même tendance amorcée depuis la fin des années 1980. Dans cet ordre d'idée, la gestion de l'urbanisation repose essentiellement sur le maintien du dynamisme de ces périmètres.

Le développement industriel constitue également un des atouts majeurs de la MRC de Bécancour. Au plan économique, la MRC se caractérise par l'importance de son réseau de parcs industriels. L'implantation du Parc industriel et portuaire de Bécancour et la centrale nucléaire de Gentilly-II ont modifié le canevas économique de la MRC par la création de plusieurs milliers d'emplois et la mise en place d'industries liées à la sous-traitance. Les fonctions industrielles se divisent en deux catégories : l'industrielle lourde et l'industrielle légère. Les fonctions associées aux industries lourdes se caractérisent par les infrastructures à fort gabarit ayant des incidences sur l'environnement. La gestion des déchets et la transformation primaire de la matière ligneuse et des productions agricoles nécessitent un certain isolement. Ces activités sont localisées à l'intérieur de l'affectation « industrielle lourde ».

Cette affectation regroupe le territoire du Parc industriel et portuaire de Bécancour, ainsi que la centrale nucléaire de Gentilly-II et ses aménagements. Les fonctions dites légères, quant à elles, sont associées à des entreprises qui transforment des matières premières ayant des impacts faibles ou limités sur l'environnement et la qualité de vie de la population. Sur le territoire de la MRC de Bécancour, ces industries légères se situent généralement dans les périmètres d'urbanisation ou à proximité. Le parc industriel et commercial 30-55 dans le secteur Saint-Grégoire, la partie ouest du Parc industriel et portuaire de Bécancour, la zone industrielle et commerciale de Fortierville, le Parc environnemental La Prade situé sur le côté est de la rivière Gentilly représentent les espaces ciblés par l'affectation « industrielle légère ».

## RÔLE DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR DANS LA MRC DE BÉCANCOUR

---

Il s'agit d'un des plus grands parcs industriels au Canada, destiné à la localisation d'industries à grande surface. Outre un positionnement géographique stratégiquement enviable, le Parc industriel et portuaire de Bécancour jouit de la proximité de main-d'œuvre de qualité, de centres universitaire et collégial. Il profite surtout de la proximité du bassin de population de Trois-Rivières. Il est entendu que la MRC de Bécancour bénéficie elle aussi des activités du Parc industriel et portuaire de Bécancour. Selon le rapport du profil économique des régions Mauricie et Centre-du-Québec, préparé par l'Institut de recherche sur les PME de l'Université du Québec à Trois-Rivières en décembre 2012, deux travailleurs sur dix, dans les entreprises du Parc industriel et portuaire de Bécancour sont des résidents du territoire. En proportion du nombre de résidents sur le territoire, la présence du Parc industriel et portuaire de Bécancour est sans contexte un catalyseur économique en procurant de l'emploi. Aux emplois s'ajoute tout un ensemble d'entreprises et de fournisseurs au service des grandes entreprises du Parc industriel et portuaire de Bécancour. Ces emplois indirects procurent donc une valeur positive à l'économie régionale.

### **Schéma d'aménagement et de développement révisé**

Les grandes orientations constituent la trame de fond du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Bécancour. Elles correspondent aux lignes directrices qui établissent les balises de la politique d'aménagement qu'entend suivre la MRC de Bécancour en termes de planification du territoire. Ces grandes orientations traduisent le consensus établi entre les différentes instances politiques municipales, régionales et gouvernementales.

L'implantation de l'usine de production d'engrais, sur le territoire du Parc industriel et portuaire de Bécancour cible cinq grandes orientations déterminées au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC.

- 1- La MRC entend consolider la structure régionale du territoire de manière à maximiser les impacts positifs sur les milieux locaux, tout en s'assurant d'une localisation des activités et des équipements en fonction d'une certaine cohérence et complémentarité régionale. La structure du territoire amène la MRC à définir un concept d'organisation spatiale identifiant des « pôles » à vocation particulière et des secteurs d'intérêts spécifiques. **La reconnaissance du Parc industriel et portuaire de Bécancour à titre de pôle industriel est un objectif clairement défini dans ce concept.**
  
- 2- **Les axes de transports terrestres, le réseau ferroviaire et les infrastructures portuaires constituent des éléments de première importance au niveau de l'organisation et du développement du territoire et doivent faire l'objet d'une attention particulière.** La consolidation des réseaux de transport est une orientation qui mène à une réflexion générale visant le maintien de la fonctionnalité et la fluidité du réseau. L'autoroute 30, qui connecte le Parc industriel et portuaire de Bécancour à l'autoroute 55, ainsi que le port en eau profonde et ouvert à l'année, situé sur le territoire du Parc, sont des infrastructures essentielles au maintien des activités industrielles.
  
- 3- L'évolution et la vitalité des activités industrielles supposent un aménagement adéquat du territoire. **Promouvoir le développement industriel s'inscrit dans les grandes orientations et favorisera l'implantation de nouvelles entreprises.**
  
- 4- L'agriculture étant un élément marquant du paysage de la MRC de Bécancour, assurer le développement optimal de la zone agricole est primordial. La réalisation d'un plan de développement de la zone agricole est un outil de planification territoriale visant à favoriser le développement du plein potentiel agricole et forestier de la MRC. Cet outil vient renforcer l'orientation inscrite au schéma d'aménagement et de développement révisé et permet l'identification d'actions permettant la mise en œuvre du plan autour de divers axes de développement répondant aux réalités régionales et locales et s'inscrivant en complémentarité avec les autres démarches de planification qui sont réalisées dans la région. **L'implantation d'une usine de production d'engrais assure un approvisionnement fiable à nos producteurs agricoles.**
  
- 5- La MRC de Bécancour a vu au cours des dernières années, son tissu économique se transformer. **Reconnaître l'agriculture comme un volet économique important est primordial mais nous devons être conscients que la venue du Parc industriel et portuaire de Bécancour a modifié en profondeur la trame économique régionale.** Les industries présentes génèrent des emplois et ont favorisé, dans une certaine mesure, le secteur secondaire-tertiaire de la MRC de Bécancour.



Le maintien d'une économie dynamique et diversifiée est essentiel et s'appuie sur des objectifs clairs dont la reconnaissance du Parc industriel et portuaire de Bécancour comme moteur de l'économie régionale.

*Le Parc industriel et portuaire de Bécancour joue donc un rôle prépondérant dans le développement industriel de la MRC et les orientations définies au schéma d'aménagement et de développement révisé appuient grandement ce rôle et assurent, non seulement un développement des activités industrielles mais également le maintien d'une économie dynamique sur le territoire de la MRC de Bécancour. Ce dynamisme réside dans une planification réfléchie de l'ensemble des fonctions qui constituent la trame de notre territoire.*

### **Plan de gestion de la zone inondable**

Implanté dans les années 1960, le Parc industriel et portuaire de Bécancour situé en bordure du fleuve Saint-Laurent a pour mission de favoriser le développement économique du Québec, en développant et en exploitant ce territoire. Depuis, le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs a identifié la zone inondable du fleuve Saint-Laurent. Il a également établi un cadre normatif applicable à la zone inondable du Parc industriel et portuaire de Bécancour en y intégrant des mesures provenant de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables. Ces éléments, intégrés au schéma d'aménagement et de développement révisé, ont engendré des impacts sur l'implantation et la consolidation des infrastructures en place. La portion nord du Parc industriel et portuaire de Bécancour en est davantage affectée alors qu'auparavant, la réglementation municipale au sein du parc industriel autorisait l'implantation d'infrastructures en zones inondables.

Depuis 2005, la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables donne la possibilité, par le biais d'un plan de gestion, d'introduire des mesures particulières de protection ou de mise en valeur pour des secteurs particuliers. Ainsi, la MRC de Bécancour, en partenariat avec les divers intervenants du milieu, a procédé à l'élaboration d'un tel plan de gestion pour le territoire du Parc industriel et portuaire de Bécancour, afin de mettre en place des mesures particulières s'appliquant à cette partie du territoire. Le document intitulé : « Plan de gestion des plaines inondables du Parc industriel et portuaire de Bécancour - phase 1 : secteur situé en bordure du fleuve Saint-Laurent » fera partie intégrante du présent schéma d'aménagement et de développement révisé et justifie les mesures introduites au document complémentaire pour ce secteur. Ce plan s'inscrit dans une démarche de développement durable entreprise sur le territoire du Parc industriel et portuaire de Bécancour.

En résumé, la réalisation du plan de gestion de la zone inondable sur le territoire du Parc industriel et portuaire de Bécancour et l'intégration de dispositions particulières à ce territoire au schéma d'aménagement et de développement révisé assurent une consolidation des infrastructures existantes, permettent l'implantation de nouvelles constructions dans une perspective de consolidation, assurent la sécurité publique des personnes et des biens et protègent et restaurent le milieu naturel. Le processus légal relatif à l'adoption du règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'introduire des mesures particulières sur le territoire du Parc industriel et portuaire de Bécancour est en cours. La phase II du plan de gestion sera réalisée cet automne, en partenariat avec les divers intervenants du milieu local, régional et gouvernemental.

## IMPACTS ÉCONOMIQUES

---

L'implantation de l'usine de production d'engrais azoté sous forme d'urée engendrera plusieurs impacts économiques positifs et significatifs pour les communautés du Centre-du-Québec et de la Mauricie. Le complexe industriel représente un investissement de 1,2 milliard de dollars. Il sera implanté dans le Parc industriel et portuaire de Bécancour. Il est prévu une contribution de 524,7 millions de dollars au produit intérieur brut (PIB), et des dépenses annuelles d'exploitation de l'ordre de 270 millions de dollars.

Durant la construction l'usine créera, sur une période de trois ans, entre 1 000 et 1 500 emplois. Durant l'exploitation, il est prévu l'embauche d'environ 250 travailleurs autant pour des postes d'opérateurs de procédés, d'ingénieurs, de professionnels, de techniciens (électricité, mécanique, soudure, instrumentation et laboratoire), de journaliers, du personnel de gestion et autres. À eux s'ajouteront plusieurs emplois indirects, environ 500, notamment via des sous-traitants.

Ces emplois de qualité permettront d'enrichir un nouveau savoir-faire dans la région. Les centres de formation seront mis à contribution pour offrir des programmes de formation qui répondront à la demande. De plus, des centres de recherche travaillent actuellement et continueront les recherches pour améliorer et innover dans les façons de faire pour la production ainsi qu'au niveau de la performance environnementale de l'usine.

L'entreprise IFFCO Canada mentionne qu'à compétences égales, les candidats des régions Centre-du-Québec et Mauricie seront privilégiés dans le processus d'embauche du personnel requis pour l'exploitation de l'usine. De plus, concernant la sous-traitance, des entreprises locales pourraient être mobilisées et par ailleurs, les entreprises des régions Centre-du-Québec et Mauricie, dans la mesure où celles-ci se qualifient pour les mandats et que leurs offres sont concurrentielles, seront priorisées.

Ces variables auront une incidence directe sur l'emploi, ainsi que sur les entreprises déjà existantes dans les régions du Centre-du-Québec et de la Mauricie.

Ce projet permettra de plus de positionner le Québec comme un nouveau joueur important dans l'industrie de l'engrais en Amérique du Nord. Il permettra au Québec de se positionner comme exportateur au lieu d'importateur d'engrais.

Dans un contexte économique difficile où la grande industrie est toujours perçue comme le principal employeur, voire comme un « pilier » de l'activité économique régionale, le projet de l'usine d'engrais créera de nouveaux emplois directs et indirects. Nous souhaitons que les jeunes puissent bénéficier des nouveaux emplois, contribuant ainsi à diminuer le mouvement d'exode régional déploré depuis plusieurs années.

De plus, de nouveaux revenus de taxation seront également perçus par la Ville de Bécancour, la collectivité d'accueil. Selon notre avis, la marge de manœuvre ainsi dégagée dans le budget municipal permettrait d'accélérer la réalisation de certains projets d'équipements qui contribueront à l'amélioration du cadre de vie et à la vie collective.

## **IMPACTS ÉCONOMIQUES CHEZ LES FOURNISSEURS, LA SOUS-TRAITANCE, LES PARTENAIRES ET LES AGRICULTEURS**

---

L'usine de production générera des retombées pour les fournisseurs et la Coop fédérée, partenaire du projet.

Les membres de la Coop pourront bénéficier à la fois d'un approvisionnement garanti et des retombées associées à la participation financière de la Coop dans IFFCO Canada.

Un des fournisseurs, le Parc industriel et portuaire de Bécancour, bénéficiera des revenus pour les transactions via la voie maritime.

L'usine IFFCO Canada s'engage à offrir aux agriculteurs, à un coût concurrentiel, un approvisionnement fiable en engrais de qualité. Actuellement, les agriculteurs québécois doivent combler 100 % de leurs besoins d'urée par des produits d'importation en provenance principalement du Moyen-Orient et de l'Europe du Nord. La venue d'IFFCO Canada leur permettra désormais de s'approvisionner d'un engrais de qualité produit localement.

## AUTRES IMPACTS

---

La présence de grands promoteurs industriels a des conséquences importantes sur l'occupation du territoire et sur la dynamique sociospatiale. Aujourd'hui, des mesures sont prises afin de mieux prévoir et gérer les changements induits par la réalisation de grands projets, notamment à travers la procédure formelle d'évaluation environnementale et la réalisation d'études d'impact.

L'étude d'impacts réalisée par IFFCO Canada, mais aussi les échanges tenus lors des audiences publiques ont permis d'identifier et de susciter des partenariats industriels pouvant mener à des solutions concrètes dont des possibilités à contribuer à l'amélioration de la performance environnementale du projet d'usine à Bécancour. Les principaux enjeux auxquels doit faire face la nouvelle usine de production d'engrais azoté sous forme d'urée au plan de l'environnement sont :

- l'efficacité énergétique et énergies renouvelables;
- la réduction et captage du CO<sub>2</sub>;
- la production d'hydrogène.

Nous observons une volonté de la part du promoteur à vouloir innover et se conformer sur le plan environnemental. Lors de la première présentation faite devant la commission permanente du conseil des maires en février 2013, il avait été prévu que l'usine s'implante sur un site vierge. Aujourd'hui, l'usine s'implantera sur le site de l'ancienne usine Norsk-Hydro. De plus, nous constatons une nette amélioration de réduction des émissions atmosphériques depuis le début du projet à aujourd'hui.

Le CLD et la MRC de Bécancour sont conscients de l'importance des impacts sur l'environnement dans la région. Par contre, si ceux-ci répondent aux normes des différents paliers gouvernementaux et qu'un plan de gestion stratégique est conforme, alors la nouvelle usine doit être perçue comme un pilier de l'activité économique régionale et non un frein à son développement.

En prévision de retombées attendues à plus long terme, surtout pour l'économie locale et régionale, mais par extension pour la vie de la communauté, des compromis doivent être consentis par les résidents du voisinage quant aux impacts environnementaux, dans une sorte de solidarité pour le développement de leur collectivité.

## IMPACTS SOCIAUX

---

### **Le marché de l'immobilier**

Au moment de la rédaction de ce mémoire, les effets de la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-II se font sentir. Un climat de morosité règne chez un grand nombre de citoyens du territoire et le nombre d'affiches de résidences à vendre ne cesse de croître. Déjà que la population vieillissante conduit à la mise en vente d'un grand nombre de résidences, le départ de familles ne fera qu'accentuer le déclin de la plupart des municipalités du territoire. Les élus de chacune de ces municipalités ont déjà fort à faire pour maintenir leur population et une offre de service attrayante. Les municipalités ont réellement besoin de l'apport économique du Parc industriel et portuaire de Bécancour sur le territoire de la MRC, pour la présence dynamique des familles de travailleurs qui les choisiront à titre de lieu de résidence et aussi, pour les dépenses et les investissements qu'ils feront dans leur milieu.

### **Engagement social auprès de la communauté**

Aux audiences des 3 et 4 septembre dernier, IFFCO Canada a annoncé son intention d'être un contributeur dans la communauté. Nous sommes contents de l'engagement manifesté par l'entreprise à contribuer au développement socio-économique régional, pendant sa construction et au cours de son exploitation. Nous le serons encore plus lorsqu'IFFCO Canada s'engagera tout aussi fermement dans le développement du tissu social du territoire par sa présence, sa participation et sa contribution aux activités de toutes sortes. Nous le relevons aujourd'hui. Nous le leur rappellerons au moment opportun.

## RECOMMANDATION

---

Le CLD et la MRC de Bécancour recommandent donc :

- L'implantation de l'usine de production d'engrais azoté sous forme d'urée dans le Parc industriel et portuaire de Bécancour;
- Que le développement de l'usine tienne compte des préoccupations et des attentes exprimées par la communauté;
- Que l'usine privilégie, à compétences égales, les candidats des régions Centre-du-Québec et Mauricie dans le processus d'embauche du personnel requis pour l'exploitation de l'usine;
- Que l'usine priorise les entreprises des régions Centre-du-Québec et Mauricie, dans la mesure où celles-ci se qualifient pour les mandats et que leur offre est concurrentielle, dans les mandats de sous-traitance et comme fournisseurs.

## BIBLIOGRAPHIE

---

- MRC DE BÉCANCOUR. Schéma d'aménagement et de développement révisé. Adopté le 4 juillet 2007, entrée en vigueur le 18 décembre 2007. 346 pages.
- MRC DE BÉCANCOUR. Plan de développement de la zone agricole. Rapport final le 6 mai 2010. 206 pages.
- CLD DE LA MRC DE BÉCANCOUR. Plan d'action local pour l'économie et l'emploi. Février 2013. 56 pages.
- FRÉDÉRIC, Laurin, Ph. D. en économie. Profil économique : Régions Mauricie et Centre-du-Québec. Institut de recherche sur les PME de l'Université du Québec à Trois-Rivières. Décembre 2012. 128 pages.
- Site Internet, IFFCO Canada. [www.iffcocan.com](http://www.iffcocan.com)



RÉSOLUTION DE LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK

NUMÉRO  
2013-2014-026

SOLDE DISPONIBLE

LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK PROVINCE DE QUÉBEC	COMPTE CAPITAL \$ _____
À LA RÉUNION DU AA ] MM ] JJ 2013-09-24	COMPTE REVENU \$ _____

LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK DÉCIDE, PAR LA PRÉSENTE :

**Concernant** le Mémoire relié à l'implantation d'une nouvelle usine de production d'engrais azoté sous forme d'urée dans le Parc industriel et portuaire de Bécancour du Centre local de développement (CLD) de la MRC de Bécancour conjointement avec la Municipalité régionale de comté (MRC) de Bécancour. Le mémoire sera déposé au Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE) pour la séance publique du 1<sup>er</sup> octobre 2013 à l'Église multifonctionnelle de Bécancour.

**ATTENDU QUE :** Le Conseil des Abénakis de Wôlinak accueille favorablement la venue du projet d'usine d'urée granulaire d'IFFCO Canada dans le Parc industriel et portuaire de Bécancour à condition que les normes environnementales soient respectées et qu'IFFCO Canada s'engage dans un processus d'amélioration continu à cet effet.


**ATTENDU QUE :** L'implantation de l'usine d'IFFCO Canada dans le Parc industriel et portuaire de Bécancour aura des impacts économiques positifs, notamment en terme d'emplois directs et indirects, qui pourraient, conséquemment, avoir des impacts positifs pour les membres de Wôlinak.


**ATTENDU QUE :** Le Conseil des Abénakis de Wôlinak s'engage à informer sa population sur l'avancement de l'implantation de l'usine d'IFFCO Canada dans le Parc industriel et portuaire de Bécancour.


**IL EST RÉSOLU QUE :** Le Conseil des Abénakis de Wôlinak appuie le mémoire relié à l'implantation d'une nouvelle usine de production d'engrais azoté sous forme d'urée dans le Parc industriel et portuaire de Bécancour produit par le CLD de la MRC de Bécancour conjointement avec la MRC de Bécancour.


QUORUM

(3)

  
 \_\_\_\_\_  
 CHEF

  
 \_\_\_\_\_  
 CONSEILLER(ÈRE)

  
 \_\_\_\_\_  
 CONSEILLER(ÈRE)

  
 \_\_\_\_\_  
 CONSEILLER(ÈRE)

\_\_\_\_\_  
 CONSEILLER(ÈRE)

RÉSERVÉ AU MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN

DÉPENSES	ARTICLE DE LA LOI SUR LES INDIENS	SOURCE DE FONDS <input type="checkbox"/> Capital <input type="checkbox"/> Revenu
RECOMMANDÉ PAR :	_____ Signature	_____ Date
APPROUVÉ PAR :	_____ Signature	_____ Date